



## INFO CFDT DDCT

### CHSCT DU 5 AVRIL 2019

Ce premier CHSCT qui fait suite aux élections de décembre 2018, donne l'occasion à la **CFDT** de s'exprimer sur les différents points à l'ordre du jour.

S'agissant du regroupement des quatre mairies d'arrondissement et du choix de la Mairie Paris-centre, la **CFDT** s'interroge sur les aménagements des espaces de travail ainsi que sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. En effet, l'accueil d'un agent en situation de handicap nécessite à la fois des locaux et du matériel adaptés, mais aussi une sensibilisation à l'attention des personnels.

Il apparait dans les données du futur recrutement, que rien ne fait référence à un possible accueil d'une ou plusieurs personnes en situation de handicap. Pourtant la Ville de Paris dit être vertueuse sur ce sujet.

Pour la **CFDT**, toute réorganisation impose d'associer étroitement les agents concernés, ce qui semble avoir été le cas. Toutefois la **CFDT** regrette que le service des finances et celui du cabinet du Maire n'aient pas été conviés aux différents ateliers.

Les travaux en cours de réalisation semblent à ce jour ne pas impacter le personnel. Cependant, la **CFDT** restera très vigilante afin que des situations telles que rue de Reuilly (siège de la DFPE) et rue Dupré ne se reproduisent pas.

Les documents fournis en point 5 (situation des agents en congés longue maladie-CLM et congés longue durée-CLD) apportent peu d'informations et ne nous permettent pas d'en avoir une vision globale.

Pour la **CFDT** il manque des données indispensables telles que: le métier impacté, l'âge de l'agent, son sexe et si ce CLM ou CLD a donné lieu à une reprise en temps partiel thérapeutique et/ou à un aménagement de poste.

La **CFDT** souhaite que ce point soit abordé régulièrement en CHSCT. D'autant que ce type d'absences entraîne fréquemment un aménagement de poste voire un reclassement médical.

Concernant les locaux sociaux, même s'il n'existe pas à ce jour d'obligation de les recenser, compte tenu de l'état de certains locaux dit « de convivialité » notamment pour les agents de la DILT, la **CFDT** trouve indispensable ce recensement. La **CFDT** sera attentive aux aménagements apportés suite aux diverses visites CHSCT.

**CFDT UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ !**





La **CFDT** attend le retour de tous les questionnaires adressés aux mairies d'arrondissement pour juger de l'état des lieux.

Pour conclure, la **CFDT** regrette que la Direction n'ait pas pris la mesure de la gravité des faits signalés à plusieurs reprises concernant le Directeur Général des services de la Mairie du 20<sup>ème</sup>.

Encore une fois, il aura fallu maints signalements de plusieurs organisations syndicales pour qu'une enquête soit diligentée, que les agents soient entendus et que leur souffrance soit prise en compte.

Encore une fois, le manque de réactivité et de volonté politique de la Direction va engager financièrement la Ville de Paris en utilisant un prestataire extérieur **pour diligenter l'enquête**. Cette somme aurait pu être redistribuée aux agents pour les remercier de leur engagement professionnel.

Lutter contre les **risques psycho-sociaux** est une obligation que tout employeur doit respecter. Pour ce faire, la Maire de Paris doit imposer à la DDCT comme aux autres directions, de tout mettre en œuvre pour que les agents travaillent dans de bonnes conditions et soient respectés.

Si cela doit impliquer de sanctionner un directeur des services, il faut le faire !

**CFDT UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ !**

